

SAINT CIRGUES SUR COUZE

INFORMATION
SUR LES RISQUES MAJEURS

Dossier d'information communal sur les Risques Majeurs
D.I.C.R.I.M.

SOMMAIRE

- 1 - Introduction
- 2 - Risque inondation
- 3 - Risque d'inondation à St Cirgues
- 4 - Mesures prises par la commune
- 5 - Carte des aléas dans la vallée
- 6 - Cartes des aléas sur la commune
- 7 - Consignes en cas d'inondations
- 8 - Risque séisme
- 9 - Risque de séisme à St Cirgues
- 10 - Consignes en cas de séisme
- 11 - Que faire en cas d'alerte

INTRODUCTION

Conformément aux articles R 125-10 et 11 du code de l'environnement, les communes situées dans des zones à risques doivent établir un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Ce document reprend les informations transmises par le Préfet qui a dressé un inventaire des risques majeurs pour l'ensemble des communes du Département (Dossier départemental des Risques Majeurs).

Le DICRIM est un outils de communication. Il a pour objectif d'informer le public, de rendre les citoyens conscients des risques majeurs auxquels ils peuvent être exposés et de connaître les mesures à prendre en cas de danger.

Ce dernier est établi à partir des informations transmises via le PAC

Le contenu de ce porter à connaissance répond aux exigences des textes de loi, à savoir :

- le Décret 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, modifié par les décrets n° 91-461 du 14 mai 1999, n° 95-1089 du 5 octobre 1995 et n° 2547 du 16 juin 2000.
- La circulaire du 20 juin 2005 relative à l'exercice du droit à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

- **les risques naturels** : inondations, mouvements des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **Les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage,
- **Les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **une énorme gravité** : de nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes

La commune de **ST CIRGUES SUR COUZE** quant à elle, est concernée par 2 risques majeurs :

-Risques naturels :

- inondation de la Couze Pavin,
- séisme pour l'ensemble du territoire.
- mouvement de terrain

RISQUE D'INONDATION

RISQUE INONDATION

Une inondation, c'est

Une submersion due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par de fortes précipitations.

Une étude d'aléas inondations a été réalisée sur la Couze Pavin et portée à connaissance des élus le 13/01/04. Elle a été réalisée dans le but d'établir à terme un PPR sur cette rivière

Les risques d'inondation à Saint Cirgues Sur Couze

Le risque étudié est celui associé aux inondations causées par les débordements de la Couze Pavin

Elles se produisent après une période de pluie et de neige importante, suivie d'un événement pluvieux intense, élément déclencheur.

Deux classes d'aléas :

-**Aléa faible** : lame d'eau faible (inférieure à 0,5 m environ)

-**Aléa moyen et fort** : lame d'eau importante (supérieure à 0,5 m environ) ou zone d'écoulement à forte vitesse.

Si forte crue :

Les débits et les niveaux peuvent être très importants. Le franchissement au droit du bourg fera obstacle à l'écoulement. La route qui mène à la RD 26 peut être coupée. Les habitations en contrebas peuvent être inondées légèrement.

Les habitants du lotissement qui bordent la Couze peuvent être plus gravement inondées, car ils sont situés dans une zone d'écoulement et de submersion plus importante.

Même s'il transite un débit limité, le bief risque de déborder en cas d'embâcle sous les petits ouvrages et donc d'inonder légèrement les habitations riveraines.

Remarques :

Le risque d'une accumulation d'arbres et de débris divers au niveau des ponts est réel. En effet, les fortes vitesses d'écoulement en lit mineur sont susceptibles d'éroder les berges et de causer la chute d'arbres en amont. L'obstruction des ouvrages engendrent une augmentation des niveaux d'eau et de la vulnérabilité.

Crues vécues

En 1944, les débordements de la Couze ont franchi le portail du château et ont coupé la route, plus basse d'une trentaine de cm à l'époque.

En 1955, les fondations de la passerelle piétonne ont été emportées

En 1955 et 1981, le bief qui traverse la commune a débordé

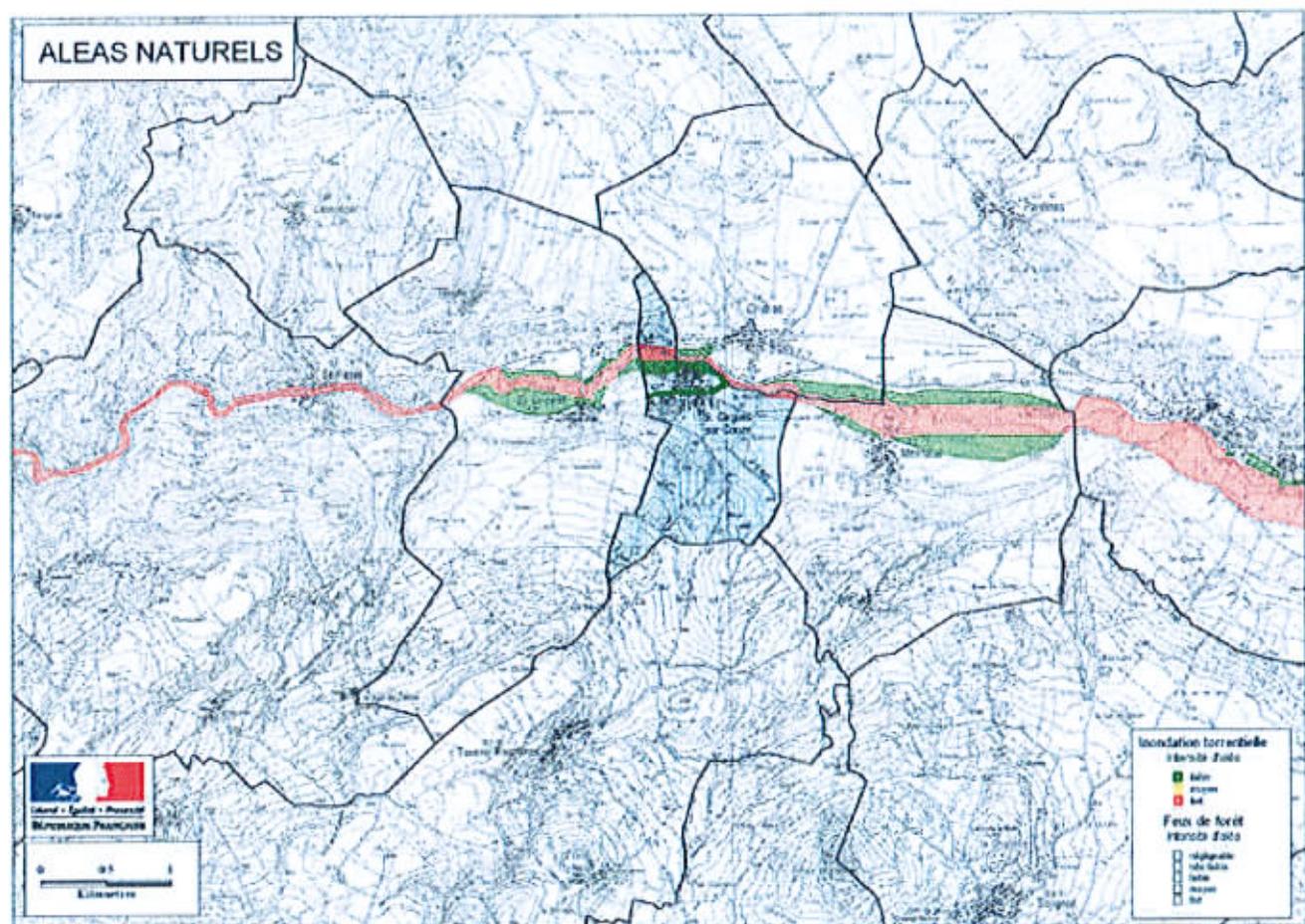
En 1981, les habitations « lotissement BONY-CISTRENE » situées le long de la Couze (qui n'existaient pas lors des crues précédentes) ont vu leurs jardins inondés.

En 1994, débordement du Bief, suite à des précipitations importantes sur l'Eranoux

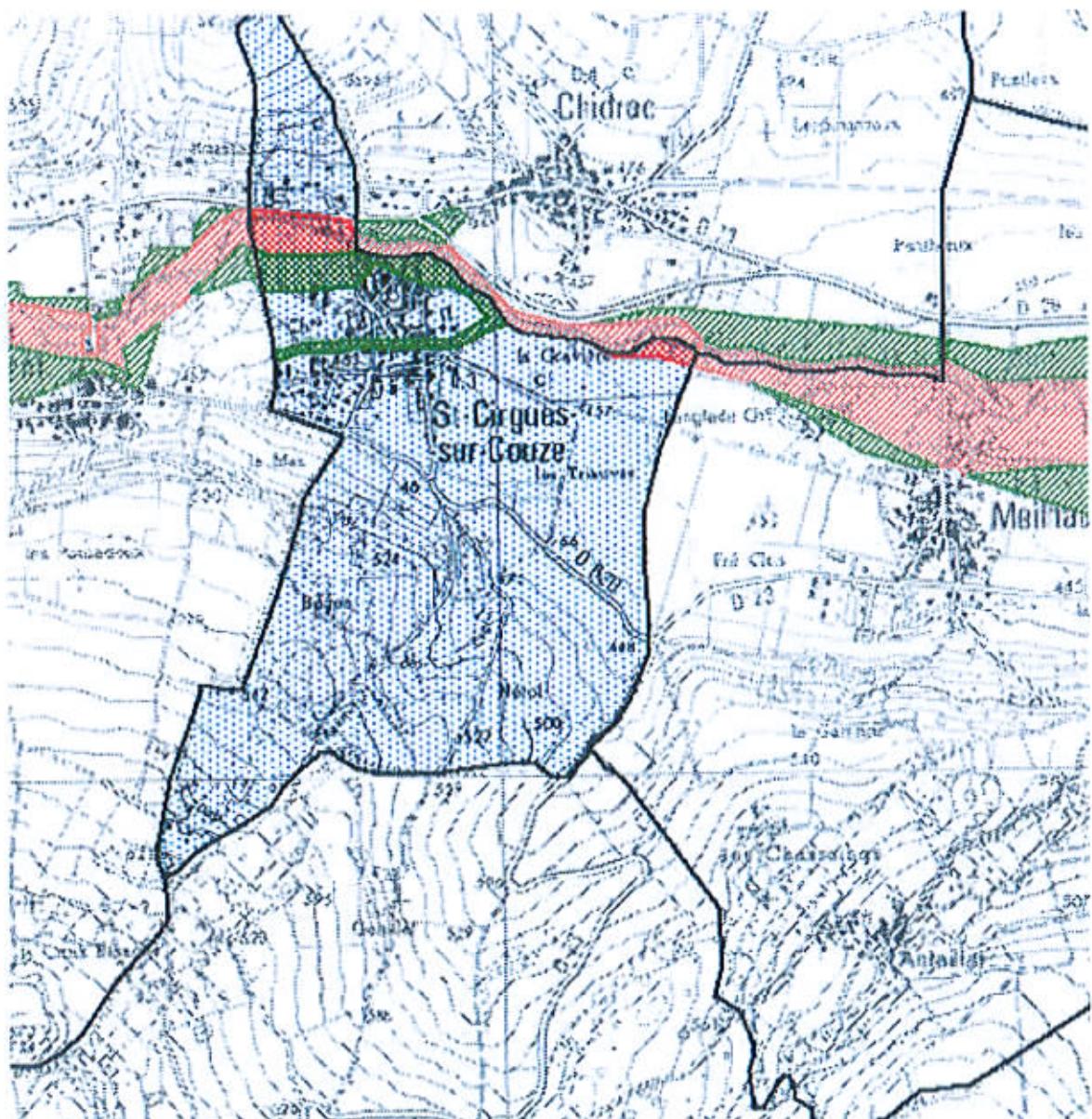
Mesures prises dans la Commune

- - Entretien des berges de la Couze Pavin et surveillance renforcée en cas de montée des eaux
- - Réalisation, par les services de l'Etat, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (PPR)
- - Prise en compte des zones inondables dans la carte communale
- - Information publique par réunion ou affiche sur les risques naturels connus
- - Entretien et protection des repères de crues

CARTES DES ALEAS DANS LA VALLEE



CARTES DES ALEAS ST CIRGUES SUR COUZE



Inondation torrentielle
intensité d'aléa

- faible
- moyen
- fort

CONSIGNES EN CAS D'INONDATION

Avant :

- monter ou surélever les meubles ;
- mettre les produits toxiques au sec
- faire une réserve d'eau potable et aliments
- disposer d'un poste de radio à piles, de bougies et de lampes de poche

Pendant

- ne pas consommer l'eau du robinet
- rassembler papiers, valeurs, médicaments en vue d'une éventuelle évacuation
- fermer les portes
- couper le gaz et l'électricité
- monter dans les étages
- écouter la radio et attendre les consignes des autorités

Après

- ventiler et désinfecter les pièces
- contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité
- faire l'inventaire des dommages

RAPPEL DES SYMBOLES & CONSIGNES

sur le site de METEO France www.meteo.fr la plaquette « la bonne information...la carte de vigilance météo » rappelle les différents repères pour identifier le danger ainsi que les consignes.

RISQUE DE SEISME

RISQUE SEISME

L'Etat surveille et étudie la sismicité dans le département.

Les maîtres d'ouvrage sont informés du risque lors de dépôts de permis de construire afin d'appliquer les règles de construction parasismiques renforçant des bâtiments.

Si aucun séisme grave ne s'est produit dans le département depuis 5 siècles, des secousses d'intensités moyennes sont ressenties périodiquement

Un séisme C'est...

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur qui crée des failles dans le sol et parfois en surface, et se traduit par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

Un séisme est caractérisé par :

- son foyer ou épicentre, « point de départ des ordres sismiques »
- sa magnitude sur l'échelle ouverte de Richter : « mesure de l'énergie libérée »
- son intensité : variable en un lieu donné selon sa distance au foyer ; elle mesure les dégâts provoqués en ce lieu (échelle MSK).
- la fréquence des répliques et la durée des vibrations qui ont une incidence sur les effets en surface
- la faille provoquée (verticale ou inclinée) : elle peut se propager en surface

Les risques à Saint Cirgues Sur Couze

La commune est classée en **zone Ia**, zone où le risque sismique est très faible mais non négligeable, compte tenu de la présence de la faille de la Limagne et de la chaîne volcanique. Il s'agit de la classification présente sur l'ensemble du département :

- zone 0 sismicité négligeable
- **zone Ia très faible sismicité, mais non négligeable**
- zone Ib faible sismicité
- zone II sismicité moyenne
- zone III forte sismicité

A ce jour, un seul séisme a été ressenti sur le territoire communal, le 1^{er} avril 1980. l'épicentre se situait sur la commune du Mont Dore avec une intensité de 4 (secousses ressenties, mais aucun dégât matériel)

Les mesures prises par la Commune

Mesures de prévention et de précaution

- Le zonage sismique de la région et la fréquence des séismes imposent l'application de règles de constructions parasismiques
- La construction parasismique permet de renforcer la résistance des bâtiments et de réduire considérablement le nombre de victimes. Toutes les constructions nouvelles, y compris les maisons individuelles, doivent respecter les normes parasismiques
- L'information des populations sur les risques encourus et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger doit être effectuée dans la commune par le Maire

CONSIGNE EN CAS DE SEISME

Les gestes qui sauvent

Pendant :

- abritez-vous sous un meuble solide
- Eloignez-vous des bâtiments

Après :

- Coupez l'électricité, le gaz
- Evacuez les bâtiments

Informations préventives

Avant la secousse:

- s'informer sur les risques
- bien connaître les consignes de sécurité
- fixer les appareils et meubles lourds
- repérer un endroit pour se mettre à l'abri

Pendant la secousse :

- si on se trouve à l'intérieur de locaux :
 - ↳- s'éloigner des fenêtres
 - ↳- se mettre à l'abri près d'un mur ou d'une colonne porteuse
- si on se trouve à l'extérieur des locaux
 - ↳- s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, poteaux électriques ...); à défaut s'abriter sous un porche.
- si on est en voiture
 - ↳- s'arrêter si possible à distance des constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse

Après la secousse :

- ↳-Coupez l'eau l'électricité, le gaz
- ↳-Ne pas fumer, ni allumer les flammes
- ↳-Rassembler ses papiers personnels, des vêtements chauds, les médicaments indispensables et une radio pour les emporter avec soi
- ↳- ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- ↳- ne pas toucher aux câbles tombés à terre
- ↳- ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé et s'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer

QUE FAIRE EN CAS D'ALERTE ?

De bons réflexes dans toutes les situations

- ⇒ respecter les consignes
- ⇒ Ne pas téléphoner, libérer la ligne pour les secours ;
- ⇒ Ne pas fumer, évitez toute flamme ou étincelle

En cas d'événement, les élus et le personnel communal, sont chargés de prendre, en coordination avec les services de l'Etat et les centres de secours (SDIS), les mesures nécessaires.

Par une bonne connaissance et le respect des consignes chacun participera à sa sécurité et à celle des autres.

Les numéros utiles en cas d'urgence :

- 80- Sapeurs pompiers :18
- 80- Gendarmerie : 17
- 80- SAMU : 15
- 80- N° de la mairie : 04.73.71.12.49
- 80- GDF- EDF : 0810.433.063

pour en savoir plus :

sites INTERNET et organismes à consulter :

site de METEO FRANCE pour obtenir des informations et la carte de vigilance : www.meteo.fr

Portail du ministère chargé de l'environnement dédié à la prévention des risques naturels et technologiques : www.prim.net.

Les documents d'information : dossier départemental des risques majeurs, DICRIM, cartographie des aléas, sont consultables en mairie.

ST CIRGUES SUR COUZE

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL

SUR LES RISQUES MAJEURS